

## COMMUNIQUE DU PREFET DU NORD

Lille, le 31/10/2023

Le département du Nord est susceptible d'être placé en vigilance orange « vents violents » par Météo France à compter de jeudi 02 novembre 2023 00h jusqu'à 21 heures.

En prévision de ce possible phénomène, Georges-François Leclerc, préfet des Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, invite les collectivités à faire preuve de vigilance et de prudence et rappelle les recommandations suivantes :

- différer les activités sensibles au risque météorologique ;
- prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets et à ce titre prévoir une fermeture des parcs et jardins et des chemins de halage ;
- éviter les déplacements des enfants accueillis en centre de loisirs dans des zones exposées à des chutes de branches, de transports d'objets ou à un risque de submersion ( digues, plages )
- protéger les biens exposés au vent ;
- ne pas intervenir sur les toits;
- reporter les interventions d'élagage non urgentes ;
- sécuriser les chantiers en cours ;
- veiller à procéder au retrait de tout objet sur la voie publique susceptible de constituer un projectile (poubelles, panneaux publicitaires,...)
- écouter les stations de radio locales afin d'être informé de l'évolution de la situation climatique ;
- diffuser les informations transmises par les autorités le plus largement possible à la population (panneau à message variable par exemple) ;
- éviter de se déplacer dans les massifs boisés et les forêts.

L'ouverture au public des chapiteaux (type cirques ) est interdite dès lors que la vitesse du vent est supérieur à 90km/heure.